

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 17 juin 2019
Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Étaient présents : Madame Alice MOREL (Vice-présidente). Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice-présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Laurence JOST, Martine KWIATKOWSKI, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Christiane OURY, Monique GRISNAUX, Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN. Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Patrick BEIN, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Marc GIROLD, Thierry SIEFFER, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Mesdames Sabine KAEUFLING, Edwige TURQUOIS. Messieurs Pierre MATHIOT, Laurent LANDAIS, Bernard PALLOIS, Jean VOGEL, Michel AUBRY.

Excusé(e) : Monsieur Régis SIMONI,

Suppléants présents : Mesdames Nicole LIGNEL, Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT. Messieurs Raymond GRANDGEORGE, Jean COURRIER, Léon KRIEGUER, Jean-Pol HUMBERT, Serge GRISLIN, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX, Jean-Paul HUMBERT, Bernard MARCHAL, Nicolas BONEL.

Suppléants excusés : Mesdames Sylvie KROUCH, Francine MICHEL. Messieurs Jean-Claude CASNER, Jérôme SUBLON.

Assistaient à la réunion : Madame Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs Julien BIHL, Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Le lundi 17 juin 2019
à 20 h 00 - à la Salle Polyvalente à La Broque**

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2019,
- 2) Décisions du bureau du 03 juin 2019
- 3) Communications,
- 4) Restitution du Diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorialisé (PCAET),
- 5) Transformation du Syndicat Mixte du Territoire Bruche-Mossig en Pole d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) : : désignation des délégués,
- 6) Recomposition du conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux : recherche d'un accord local,

- 7) Multi accueil la Gaminerie à Saulxures : compte de résultat 2018, subvention arrêtée de fin d'année,
- 8) Fête d'été du Champ du Feu : demande de subvention fête d'été, 30 juin 2019,
- 9) Championnats de France d'orientation à VTT, 13 et 14 juin 2020, demande de subvention,
- 10) Divers.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2019.

Le procès-verbal de la séance de conseil de communauté du 20 mai 2019, est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 03 JUIN 2019

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 773.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **526.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de confier à

- L'entreprise SIGNATURE des travaux de pose des panneaux d'information pour le Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à **2 785.94 € HT**.
- L'entreprise KERN des travaux de peinture au Musée Oberlin à Waldersbach pour un montant évalué à 4 999.00 € HT.
- L'entreprise ANDLAUER le contrat d'entretien des équipements techniques CVC pour un montant évalué à 6 400.00 € HT.
- L'entreprise GERARD & Fils des travaux de peinture à la Ferme du Bambois à Plaine pour un montant évalué à 5 606.45 € HT.

3) COMMUNICATIONS,

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DE LA BRUCHE (PPRI) : L'enquête publique se déroulera du 19 juin au 12 juillet 2019 inclus, sur le territoire des communes de Fouday, La Broque, Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche, Plaine, Rothau, Russ, Saint Blaise la Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Urmatt et Wisches.

ASSOCIATION BRUCHE EMPLOI

L'assemblée générale de cette association s'est tenue le 11 juin 2019 à La Broque

Le compte d'exploitation 2018 fait apparaître un excédent de 671.66 € et un total de produits de 418 966.08 € (dont 349 511.09 € de produits d'exploitation, 84%) et un total de charges de 418 293.42 €.

L'association a compté 51 salariés en 2018, soit 78% de femmes . 54% des salariés ont plus de 50 ans.

Le total des heures de mise à disposition est de 19 075 heures, soit 11 ETP .

Madame Wendy DEGAUQUIER, Directrice quittera ses fonctions le 28 juin 2019. La direction sera ensuite assurée par madame Laura STAMM.

ASSOCIATION LE P'TIOT

L'association a tenu son Assemblée Générale ce vendredi 14 juin 2019.

Le compte d'exploitation 2018 fait apparaître un excédent de 15 532.23 € et un total de produits de 295 172.34 € (dont 80 513.00 € de subvention de la CcVB) et un total de charges de 279 640.11 €.

La fréquentation de la structure a augmenté en 2018.

TOURISME - 30 ANS SENTIERS PLAISIR 23 JUIN 2019

Rendez vous à la Perheux, pour un repas tiré du sac ou alors n'oubliez pas de réserver votre repas.

VISITES GUIDEES DE L'UNITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE ET DE GRANULES DE BOIS

Gratuit. Uniquement sur inscription.

4) RESTITUTION DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALISE (PCAET),

En présence de Monsieur Gilbert ROTH Président du Syndicat Mixte du Territoire Bruche Mossig, de madame Michèle Heussner-Westphal, Directrice du projet PETR Bruche Mossig et de Monsieur Nicolas Dalibot, chargé de mission PCAET.

5) TRANSFORMATION DU SYNDICAT MIXTE DU TERRITOIRE BRUCHE-MOSSIG EN POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR): DESIGNATION DES DELEGUES,

CONFORMEMENT aux dispositions de l'article 8 des statuts du PETR Bruche Mossig, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est appelée à désigner ses quinze (15) membres titulaires pour la représenter au Comité Syndical du PETR Bruche Mossig,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEISGNE

- Mesdames Alice MOREL, Christine MORITZ
- Messieurs Gérard DOUVIER, Maurice GUIDAT, Jean-Louis BATT, André WOOCK, Thierry SIEFFER, Marc GIROLD, Emile FLUCK, Alain GRISE, Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER, Laurent BERTRAND, Pierre GRANDADAM.

6) RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE L'ANNEE PRECEDANT CELLE DU RENOUELEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX : RECHERCHE D'UN ACCORD LOCAL,

Dans la foulée des élections municipales, dans un an, les nouveaux conseils communautaires se réuniront. Mais c'est dès à présent que leur composition doit être définie : en effet, les EPCI doivent décider avant le 31 août prochain du nombre et de la répartition des sièges de leur futur conseil communautaire, qui devront ensuite être validés par arrêté préfectoral avant le 31 octobre.

Il existe deux possibilités pour décider de la composition du futur EPCI : soit en suivant les règles de droit commun ; soit en y dérogeant par un accord local – tel que l'a fixé la loi du 9 mars 2015. Cette loi a fait l'objet de plusieurs décisions du Conseil constitutionnel et ses dispositions sont très encadrées.

Le droit commun

La recomposition doit s'appuyer sur les derniers chiffres de population municipale disponible – c'est-à-dire les chiffres de l'Insee publiés en janvier 2019. Le nombre de sièges par strate démographique d'EPCI est fixé à l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Selon le droit commun, les sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en fonction de la population de chaque commune. Les communes qui n'auraient obtenu aucun siège du fait d'une trop faible population se voient attribuer « *un siège de manière forfaitaire* ». Si le nombre de sièges ainsi attribués de manière forfaitaire dépasse les 30 % du nombre de sièges fixés pour cette strate d'EPCI, 10 % de sièges supplémentaires sont répartis (cela ne concerne pas les métropoles).

Du fait de cette règle, le nombre de sièges dans les EPCI comptant un grand nombre de petites communes peut très fortement augmenter. Dans les communautés de communes et communautés d'agglomération, aucune commune ne peut occuper plus de la moitié des sièges.

Les accords locaux

La composition de l'organe délibérant d'un EPCI peut aussi résulter d'un accord local. Celui-ci doit, dans tous les cas, être adopté par au moins « la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale ». Cette majorité doit également comprendre « le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale des communes membres ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1,

CONSIDERANT que les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche de conclure un accord relatif à la répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire aux conditions suivantes :

L'article 3 des statuts est ainsi modifié :

La Communauté de communes est administrée par un Conseil communautaire, composé comme suit :

COMMUNE	Population municipale 2019	Nombre de délégués	COMMUNE	Population municipale 2019	Nombre de délégués
Barembach	892	2	Plaine	989	2
Bellefosse	149	1	Ranrupt	341	1
Belmont	162	1	Rothau	1575	3
Blancherupt	38	1	Russ	1263	2
Bourg-Bruche	469	1	Saâles	829	2
Colroy La Roche	491	1	St Blaise la Roche	233	1
Fouday	347	1	Saulxures	516	2
Grandfontaine	410	1	Schirmeck	2242	4
La Broque	2681	5	Solbach	105	1
Lutzelhouse	1904	3	Urmatt	1487	3
Muhlbach s/Bruche	648	2	Waldersbach	130	1
Natzwiller	548	2	Wildersbach	294	1
Neuviller la Roche	349	1	Wisches	2111	4

Soit un total de 49 sièges attribués.

Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de Vice – Présidents et de 10 à 12 assesseurs.

7) **MULTI ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : COMPTE DE RESULTAT 2018, SUBVENTION ARRETEE DE FIN D'ANNEE,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le compte de résultat de l'exercice 2018 pour le fonctionnement du Multi-Accueil « La Gaminerie ».

En 2015, la gestion du multi accueil a été confiée, par voie de délégation de service public, à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

La Communauté de communes a versé une subvention de **88 681.00 €**. Les dépenses de l'exercice 2018 sont de **220 961.68 €** et les recettes sont de **245 420.85 €**, soit un excédent de **24 459.17 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le reversement par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin d'une somme de **24 459.17 €**.

8) **ASSOCIATION DES ACTEURS ET COMMERÇANTS DU CHAMP DU FEU : DEMANDE DE SUBVENTION FETE DE L'ETE 30 JUIN 2019**

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention de l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu relative à la « Fête d'été ». Cette manifestation aura lieu le 30 juin 2019 et est ouverte à tous publics.

CONSIDERANT que les objectifs de cette animation sont :

- Développement du site du Champ du Feu,
- Découverte des activités qui peuvent se pratiquer sur le massif en été.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **2.000,00 €** à l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu.

Cette opération sera prélevée sur le compte 6574 « animations commerciales, artisanales et agricoles » du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

9) **CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ORIENTATION A VTT, 13 ET 14 JUIN 2020, DEMANDE DE SUBVENTION,**

Monsieur le Président présente au Conseil de communauté la demande de subvention de l'Association du Ski Club de Barr Orientation qui vient d'être mandaté par la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) pour organiser les 13 et 14 juin 2020, un week-end de Championnats de France d'orientation à VTT au Champ du Feu.

Le budget total de cette manifestation est de **41 032.00 €** et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de **1 500.00 €**.

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une manifestation sportive nationale,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de verser une subvention de **1.500,00 €** au Ski Club de Barr Orientation.

Cette opération sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2020 de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

10) DIVERS

FINANCES PUBLIQUES : Point présenté par Frédéric Bierry

le Président du Conseil Départemental a rencontré la semaine dernière la Directrice Régionale des finances publiques, Mme Coulongeat.

Il s'avère que la situation n'est pas très favorable. De très nombreuses trésoreries, dont celle de Schirmeck, vont fermer sur le territoire.

Afin de palier à cette restructuration, la Direction des finances publiques prévoit :

- La mise en place d'un conseiller par EPCI. Il sera dédié au service des collectivités (conseiller financier, budgétaire, pourra assister au conseils municipaux...)
- Il sera également présent lors des grandes campagnes (présence physique sur le terrain lors des périodes de déclaration...)
- Sera également en capacité de guider le contribuable
- Sur la présence locale : il sera implanté au cœur du territoire. Possibilité de bénéficier de la présence des structures départementales, ou des maisons « France service » annoncées par le Président de la République.
- La mise en place d'un bus itinérant a également été abordée pour les territoires plus ruraux.

☉Sur ce point, Frédéric Bierry a rappelé toute l'importance de ne pas quitter matériellement les lieux (trésorerie de Schirmeck) et la nécessité de laisser sur place un conseiller afin de ne pas renforcer le sentiment d'abandon des habitants.

☉La Direction des finances publiques va entamer une période de concertation afin de mettre en place tout cela. Une réunion devrait avoir lieu le 4 juillet.

Les autres informations données par monsieur le Président du Conseil Départemental concernent
La Clinique Saint Luc,

La relance d'un Contrat Local de Santé médical et médico social,

L'insertion,

Le site du Champ du Feu avec les projets d'investissement et d'animations :

Les routes et l'aménagement de la Traverse de Rothau (études en cours),

Le retour à la limitation de vitesse à 90 kms/heure sur la REVB,

L'aménagement de la piste cyclable,

Le passage du Tour de France,

La remise à zéro des Fonds de solidarité et fonds d'attractivité après les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 10.

Compte rendu du 17 juin 2019

M. Gérard DOUVIER		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		/	
Mme Christiane CUNY		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
/		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
/		M. Marc GIROLD	
/		M. Jean Pol HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
M. Frédéric BIERRY		Mme Monique GRISNAUX	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
/		M. Alain HUBER	
/			